

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)	Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain	M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie	M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max	M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique	M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam	M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues	M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence	Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain	M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**AQUITANIMA 2004 - Salon international de l'élevage, du matériel et de la
génétique les 15, 16 et 17 mai 2004 - Subvention de la Communauté Urbaine -
Convention - Décision - Confirmation - Autorisation**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1996 dans le cadre du Salon Régional de l'Agriculture, à la demande des responsables professionnels et des éleveurs d'Aquitaine, AQUITANIMA s'est progressivement imposé comme le salon de référence du Grand Sud-Ouest européen en génétique bovine grâce à un très bon niveau d'affaires et de nombreux succès à l'international.

Événement économique incontestable, le salon AQUITANIMA, soutenu par un nombre croissant de collectivités, reconnu par les entreprises, les professionnels et les divers partenaires de la filière, est aujourd'hui reconnu comme le nouveau carrefour technique et commercial de l'élevage et de la génétique bovine.

Depuis quelques années, AQUITANIMA a centré ses efforts sur l'international, présentant tous les aspects, de la production à la commercialisation, des filières d'élevage montrant à un public international la qualité de la génétique française et l'originalité de son organisation. Ces rencontres, qui s'ajoutent au programme des concours interrégionaux multiraciaux d'Aquitanima, permettant aux éleveurs de confronter et d'évaluer leurs savoir-faire, suscitent un intérêt constant à l'origine de nombreuses affaires entre les professionnels, partenaires et fournisseurs, et de la multiplication d'actions de coopération : vente de semences, d'embryons, d'animaux, de produits vétérinaires et même d'ingénierie.

200 éleveurs sont attendus cette année dans le cadre habituel des présentations, défilés et concours divers.

Enfin, cette manifestation, qui accueille chaque année près de 350.000 visiteurs sur 15.000 m² d'espace d'exposition, au-delà des rencontres professionnelles qu'elle suscite, offre la possibilité de communiquer à destination du grand public en véhiculant l'image positive d'une agriculture responsable, dynamique et entreprenante ; un effort particulier est d'ailleurs réalisé depuis deux ans sur la promotion, auprès des consommateurs, du métier d'éleveur et la valorisation des méthodes de production et des produits issus des élevages locaux.

En 2003, en confirmant son caractère de manifestation grand public tout en confortant ses rendez-vous professionnels, le salon AQUITANIMA s'est affirmé, pour les uns, comme la vitrine du savoir-faire génétique, et pour les autres, comme un véritable tremplin commercial (plus de 300.000 euros de chiffres d'affaires générés) ; enfin, la qualité et la diversité des concours proposés ainsi que les actions tournées vers l'international (accueil de 18 délégations étrangères et 7 circuits proposés dans les régions) ont définitivement placé AQUITANIMA parmi les grandes manifestations professionnelles internationales.

Notre établissement public est à nouveau sollicité par l'association AQUITANIMA pour renouveler son soutien financier à cette manifestation à hauteur de 7.630 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué à 246.000 € TTC, répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
. Animation	18.000	<u>Subventions :</u>	
. Bovins (<i>indemnités et locations de stalles</i>)	32.000	. Conseil Régional Aquitaine	100.000
. Communication	30.000	. Conseil Régional Limousin	15.250
. actions à l' international	42.750	. Conseil Régional Midi-Pyrénées	15.250
. Frais de déplacement	3.000	. Conseil Général 33	15.300
. Edition – Impression	6.000	. Conseil Général 24	7.700
. Frais généraux	57.250	. Conseil Général 40	7.700
. Paille – Foin	5.100	. Conseil Général 47	7.700
. Réception – Relations publiques	16.000	. Conseil Général 64	7.700
. Récompenses éleveurs	5.000	. Communauté Urbaine	7.630
. Technique	30.900	. Ville de Bordeaux	7.630
		. Divers (collecte lait)	1.700
		. Cotisations	1.700
		. Location stands	15.000
		. Partenaires	33.120
		. Publicité	2.600
TOTAL	246.000	TOTAL	246.000

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour l'ensemble de la filière économique de l'élevage, des compétences de notre établissement public en matière d'activités agro-alimentaires, mais également de la notoriété de ce salon acquise au fil des ans, la Communauté Urbaine pourrait reconduire la subvention allouée depuis 1996 et procéder au versement de la cotisation annuelle d'adhérent au titre de l'année 2004.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 7.630 € à l'association AQUITANIMA pour l'organisation du Salon AQUITANIMA 2004, qui se déroulera le 15, 16 et 17 mai 2004, dans le cadre du Salon Régional de l'Agriculture,
- **CONFIRMER** l'adhésion de notre établissement public à cette association,

▪ **AUTORISER :**

- le versement d'une cotisation à l'association AQUITANIMA, d'un montant de 77 € au titre de l'année 2004,

- Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 011, article 6281, sous fonction 92 du budget en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 JUIN 2004**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

